L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 6 AOUT 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 6 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Les nominations de Mr Kellogg et la presse de la Nouvelle-Orléans.

Les nominations faites par Mr Kellogg de deux carpet-baggers notoires pour remplir les importantes fonctions de juge de la Cour Criminelle Supérieure et de substitut de l'avocat-général, auront certainement causé moins de surprise dans la communauté, que l'unanimité avec laquelle nos confrères de langue anglaise ont chanté les louanges des nouveaux fonctionnaires choisis par notre gouverneur *de facto*.

Il était tout naturel, en effet, que Mr Kellogg cherchât à renforcer sa position avant la prochaine campagne politique en s'entourant d'hommes de son parti, et qu'il les choisît parmi les plus intelligents et les plus habiles, en même temps que parmi ceux qui pouvaient avoir le plus d'influence dans les sphères radicales.

Peut-être aussi, Mr Kellogg aura-t-il dû, en faisant ses choix, céder à certaine pression à laquelle il n'était pas libre de se soustraire ! Mr Kellogg n'est pas l'homme de la ligne droite. S'il a eu parfois des velléités d'indépendance vis-à-vis de son parti, pour lequel, au fond, il n'a pi estime ni amour, elles n'ont jamais duré bien longtemps. Il suffit de lui faire peur pour qu'il cède et la scène orageuse qui a eu lieu récemment entre lui et quelques grands chefs radicaux, pourrait bien ne pas être étrangère à sa détermination.

Quoiqu'il en soit des motifs qui ont déterminé les nominations de MM. Hiram R. Steele et de Mr H. C. Dibble, il est certain que ces nominations ne peuvent être accueillies avec faveur par le parti conservateur en Louisiane, car il n'est que trop présumable que ces deux hommes seront avant tout les instruments de leur parti.

Mr H. C. Dibble a été juge de cette fameuse Cour supérieure de district, créée sous le règne de Warmoth pour rendre des services et non pas des arrêts et, quand on se souvient des décisions rendues par ce personnage, on se demande comment un journal ose écrire qu'aucune nomination ne pouvait donner plus de satisfaction au barreau de la ville.

Passionné, fanatique, Mr Dibble a servi d'instrument docile à Warmoth jusqu'au jour où celui-ci, se voyant perdu dans son parti, a fait une fusion avec les conservateurs. Dibble, convaincu que le parti que soutiendrait Grant serait le plus fort, s'est attaché à Kellogg dont il est allé défendre la cause à Washington avec une ardeur attestée par les lettres trouvées au 14 septembre. On se rappelle son rôle dans cette journée mémorable. A l'abri derrière les murailles de granit de la Douane, où il s'était réfugié, il tirait d'une fenêtre avec une carabine sur les combattants et les passants.

Plus tard, il est vrai, il refusa de se prêter aux poursuites qu'on voulait diriger contre les combattants du 14 septembre et il écrivit une lettre qui fit sensation et dans laquelle il condamnait les traudes infâmes commises par le Bureau des retours. Cette lettre l'éloigna de son parti, mais le besoin d'une place l'a amené à s'y rattacher.

Quant à Mr Steele, il paraît que ce n'est pas lui qui est l'ex-député-marshal, beau-frère du marshal Packard, et acteur dans l'arrestation du général DeClonet. Nous ignorons s'il est parent de ce dernier.

Les titres de celui qu'il vient d'être nommé juge, sont d'avoir servi pendant la guerre, dans un régiment du Vermont, d'avoir été quatre ans juge de paroisse de Tensas et trois ans avocat de district dans la même paroisse, et d'y avoir été, avant la *République*, le "leading spirit" des républicains de cette section. Nous ignorons pourquoi Mr Steele a quitté la paroisse Tensas, où il a, dit-on, une plantation, mais c'est à la suite de sa déposition devant le comité d'enquête congressionnelle, qu'il a été nommé assistant avocat général.

Depuis qu'il occupe ce poste, Mr Steele a refusé de s'associer aux poursuites contre Mr Clinton. Il est donc partisan de l'auditeur, et sa nomination a quelque chose de suspect, au moment où les dénonciations qui s'échangeaient entre Field, Clinton et autres, prenaient une tournure inquiétante pour les hauts bonnets du radicalisme et pour Mr Kellogg lui-même, qui a senti le besoin d'y couper court.

Or, parce que les chefs du clan radical, après une conférence orageuse, ont fini par faire la paix et par s'entendre, nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de chanter allélouiah, à l'occasion de deux nominations qui ont été, évidemment, le résultat d'un marché conclu entr'eux.

Quels que soient les antécédents politiques des nouveaux fonctionnaires judiciaires, nous ne les jugerons que sur leurs actes, mais nous ne pouvons nous joindre à nos confrères pour féliciter M. Kellogg de ses choix.

Le *Times* approuve cordialement la nomination du juge Steele, à cause de sa conduite comme juge de district dans la paroisse Tensas et il ajoute :

L'élévation à un poste judiciaire élevé d'un homme comme le juge Steele fait honneur à la sagacité politique du gouverneur Kellogg et prouve qu'il est résolu à sauvegarder les intérêts du peuple et de l'Etat ; c'est d'un bon augure pour le changement encourageant qui s'aperçoit dans nos affaires politiques.

A propos de la nomination de Mr. Dibble, le *Times* dit :

Aucune accusation de malhonnêteté n'a jamais été faite contre le juge Dibble par ceux qui lui ont été le plus violemment opposés en politique. Nous ne croyons pas que dans tout son parti le gouverneur eût pu trouver un homme qui connaissât mieux les lois et qui fasse son devoir envers l'Etat d'une façon plus complète et plus satisfaisante pour le barreau de la ville que le juge Dibble.

Le *Picayune* après avoir dit que les deux nominations ont causé une grande surprise, ajoute :

La surprise, cependant, n'a pas été tout-à-fait désagréable. A moins de s'attendre à ce que le gouverneur choisisse comme des adversaires politiques à deux des plus importants emplois dans l'Etat, il serait difficile de trouver à critiquer ses choix. Le juge Steele est peut-être le plus populaire et le plus acceptable dans l'Etat aujourd'hui.

Suit un long éloge du juge Steele. Le *Picayune* parle avec plus d'embarras du juge Dibble et conclut ainsi :

Si la restauration du juge Dibble signifie que le gouvernement du parti a vraiment qu'il accepter les vues à raison desquelles il a été mis de côté, nous pensons qu'il n'y aura pas de violent mécontentement à raison de sa nomination à une place qu'à son défaut, un autre républicain aurait remplie.

Le *Bulletin* ne dit rien de la nomination de Mr Dibble, mais il s'exprime ainsi au sujet de celle de Mr Steele :

Nous inclinons vers l'opinion que le gouvernement n'aurait pu faire un meilleur choix dans les rangs du parti républicain, et que la nomination rencontrera une approbation générale, à tiendu que le juge Steele a, pendant une résidence de 10 ans dans cet Etat, gagné un grand nombre d'amis même parmi ceux qui étaient le plus opposés à son parti.

C'est certainement une satisfaction pour nous de pouvoir approuver une nomination du gouverneur d'autant plus que c'est une des plus importantes qu'il ait à sa disposition.

Nous terminerons par une simple question :

Dans son article d'hier matin, le *Republican* dit à propos de la nomination de Mr. Steele :

C'est un plaisir de remarquer que cette nomination est mentionnée en termes flatteurs par la plupart des journaux de l'opposition dans la ville.

Or, les articles des autres journaux n'ont paru ainsi qu'hier matin. Comment le *Republican* savait-il qu'ils mentionneraient la nomination en termes flatteurs ? Il y a là un petit mystère assez curieux.

☞ Tout le monde va chez Danziger.

Les souscriptions pour les inondés français.

Nous apprenons que les billets pour la représentation dramatique du 13, à l'Opéra, et les billets pour la Fête Champêtre du 15 continuent à se placer rapidement, nous augurons donc favorablement du résultat des deux entreprises. Le comité des dames pour la Fête Champêtre a eu, hier, une nouvelle réunion et ces dames paraissent avoir pris la chose tellement à cœur que nous ne doutons pas de leur succès.

Nous avons reçu de MM. Revilion et Castel, de Vermillonville, deux souscriptions additionnelles qui figurent dans les listes de ce jour.

Notre confrère J. Gentil, du *Louisianais*, vient de nous adresser le montant des listes de St-Jacques qui s'élève à $185,50 (dont $10 en or). Nous publions les listes ci-dessous.

Le chiffre des souscriptions et le nombre des souscripteurs prouvent que les chaleureux appels de notre confrère ont trouvé un écho sympathique chez les résidents français et les amis de la France et de l'humanité dans la paroisse St-Jacques.

Cet envoi porte le total des sommes encaissées à la date du 5 août à $5,281 55.

Toutes les paroisses de la basse Louisiane auront voulu participer à la souscription. Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* du 31 juillet :

Une liste de souscription pour venir au secours du peuple des districts inondés de la France, est déposée au magasin de M. Solomon Isaacs, en notre ville, où ceux qui sympathisent avec l'infortune pourront déposer leur obole.

SOUSCRIPTION

Pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier

Nouvelle-Orléans, 5 août 1875.

Liste No 83 M. F. Limet, président.

Onzième versement.

Reçu de Vermillonville :

Pauline Mouton	$ 1 00
Jean Brun	1 00
Liste de St. Jacques, suivant détail ci-dessous	$ 185 50
Total	$ 187 50

Annexe de la liste No 83.

Listes de St-Jacques.

Liste du Louisianais et de Mr. J. Dornier

Un Communard	$20,00
Le *Louisianais*	5,00
E. Lafarie	4,00
F. B.	3,00
Julien Vidal	50
J. A. Bourgeois	2,00
Dr. Lachapelle	1,00
Cash	3,00
A. T. Rybiski	2,00
Léopold Lœb	1,00
E. Vegas	1,00
A. B. Vegas	1,00
V. A. Colomb	1,00
E. E. Foché	50
David Donaldson	1,00
Eugène Jay	50
S. Lasserre	2,00
B. Blank	50
L. Claverie	1,00
Frère Marie (or)	10,00
Emile Dubourg	2,00
J. B. Lawton	1,00
Clément Lemaire	5,00
Jeunis Louis	2,00
J. Marie Pals	1,00
F. A. Bourgeois	1,00
F. Gouge	10,00
E. G. et C. B	5,00
Marius Laty	1,00
Auguste Servel	50
Henri Pierron	2,00
J. Tambourin	5,00
J. Teissier	5,00
Cash	5,00
F. P. Dubois	1,00
Un Inconnu	1,00
L. Grandenry	5,00
N. S. Landry	2,00—$115 50

Liste de Mr J. Billon.

Jean Billon	$ 5 00
Un gueux de Créole	5,00
Philippe Paille	5,00
Un ami de la France	3,00
J. Bonvin	1,00
J. Chiquet	5,00
Un vieux Casconn	1,00
Jean Fourtado	50
Marie Rey	2,00
P. Ganier	5,00
P. Ganier	5,00
Louis Lecoy	1,00
Mr Tirguit	1,00
J. N. Tirotit	1,00
E. F. M. Anderson	5,00
J. C. Dornberger	50
John Clayton	1,00
John J. Wood	50
Un Cash	3,00
Eugène Clain	5,00
Un ami de la France	1,00
Un "	25
Un "	25
G. Courrège	5,00
Auguste Barcegeay	1,00
Félix Paille	1,00
Albert Paille	1,00
Jean Abadie	5,00—$ 70 00
Total	$185 50

Récapitulation.

Liste No 83	$ 187 50
Listes précédentes	5094 05
Total jusqu'à ce jour	$5,281 55

☞ Ne manquez pas d'aller chez Danziger aujourd'hui.

UN MOYEN DE REMERCIER LES SOUSCRIPTEURS POUR LES INONDÉS. — Nous avons admiré l'élan avec lequel presque toutes les puissances étrangères ont joint leurs offrandes à celles de Paris et de nos départements !

Ne serait-il pas de bon goût, en reconstruisant le faubourg St-Cyprien à Toulouse, et en relevant les autres ruines écroulées dans tous les départements inondés, de donner aux nouvelles rues principales les noms des capitales ou villes de premier ordre qui ont le plus contribué à secourir nos malheureuses populations du Midi ?

L'Angleterre aurait ainsi, à Toulouse ou ailleurs, sa rue de Londres, la Russie sa rue de Saint-Pétersbourg, l'Italie sa rue de Rome, l'Autriche sa rue de Vienne, la Belgique sa rue de Bruxelles... et enfin la France sa rue de Paris et sa rue de sel ou tel département !

Si le souvenir des immenses calamités du mois de juin 1875 doit ne pas s'effacer de longtemps, il nous paraît indispensable de perpétuer en même temps les sentiments de reconnaissance, de charité et de fraternité qui peuvent unir les nations entre elles.

☞ Une fine remarque de M. Hostein dans son feuilleton du *Constitutionnel*, à propos des quêtes et des quêteuses, pendant les représentations au profit des inondés :

Comme on n'en prie généralement que des célébrités en talent ou en beauté,—parfois les deux réunis,—comme, d'une autre part, le public est très sympathique aux sollicitations ainsi présentées, il en résulte que les quêteuses recueillent des dons pour elles-mêmes en même temps que des aumônes pour nos affligés. La charité trouve à cela son compte, et le but est atteint.

Ces jours derniers, on avait remis à une artiste des plus engageantes une aumônière pour faire sa quête. " Pas d'aumônière, pas de bourse ! s'écria-t-elle vivement ; un plateau, un grand plateau !" Elle raisonnait juste. Que de personnes qui, d'ailleurs sans avarice, sans dureté de cœur, se laissent aller à ne glisser qu'un peu de monnaie dans une aumônière où leurs doigts fermés dissimuleraient leur don,—et déposeront une pièce assez ronde en argent, ou même de l'or, sur un plateau où leur aumône sera parfaitement vue et comptée ! Un peu de vanité se mêle à la charité. Où est le mal ? Les collectes s'en trouvent accrues, et, par suite, un plus grand nombre d'infortunes sont soulagées.

☞ Voyez les coupons aujourd'hui chez Danziger.

—On écrit de Berlin, 7 juillet, à la *Gazette de Francfort* :

Le pouvoi de M. d'Arnim, en cessation de l'arrêt qui a été rendu contre lui par la cour d'appel, ne sera déposé que le 21 de ce mois, c'est-à-dire peu de jours avant l'ouverture des vacances. La cour de cassation ne pourra donc s'occuper de cette affaire qu'à la rentrée, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre.

—Extraits du carnet d'un flâneur :

" Rue de Sèvres,

A LA VIERGE

Maison d'accouchement

" A rapprocher de cette autre enseigne visible à Lyon, non loin du théâtre des Célestins :

Maison d'accouchement pour dames.

" Encore des enseignes ; boulevard de l'Hôpital : " Vins français, étrangers et autres ", rue Montmartre ; " Mr. et Mme veuve Duval. "

UNE PLAISANTERIE D'ÉTE.... STABLE.—Mr Colin, propriétaire de l'île au Caillou nous adresse la lettre suivante que nous reproduisons textuellement :

Caillou Island, 1er août 1875.

Mr le rédacteur,

Je vous envoie ci inclu une lettre trouvée vendredi 30 juillet devant l'hotel de l'île à Caillou sur le bord de la mer cette lettre ce trouvait enfermée dans une bouteille bouchée d'un bouchon de liége recouvert d'un morceau de toile à voile ficelés avec du fil à voil blanc et pressé ensuite dans le goudron ayez la bonté Mr le redacteur de faire publié cette lettre et dans donner connaissance a la douane.

Je suis Mr le redacteur votre très humble.

E. COLIN,
pr. de l'hotel de
l'île a Caillou.

N. B.—Si le papier est chifonné ce n'est que d'après avoir passer entre les diferentes mains des pentionaires présent.

Voici maintenant la traduction du morceau de papier en question :

Février 17 1875.

A la hauteur des Double head Shot Keys, tout-à-fait désemparés, pas de mâts, ils ont tous été emportés. Nous sommes 18. Il y a huit pieds d'eau dans la cale et pas de secours à espérer.

18 février. Nous venons de tirer au sort et John Henson de Liverpool est la victime. C'est horrible mais nous ne pouvons mourir de faim.

NAVIRE GOLDEN RU.

Février 17 1875.

CAP. J. ELLIS.

Hâtons-nous de rassurer nos lectrices sensibles : il n'y a là qu'une mauvaise plaisanterie de gens désœuvrés qui, n'ayant rien à faire au bord de la mer, ne trouvent rien de mieux que d'imaginer ces sortes de choses. Il n'y a pas de navire Golden Ru, mais il y en a plusieurs du nom de Golden Rule. Aucun de ceux là n'a de capitaine du nom de Ellis. Il y a un navire Golden Rule, parti de la Nouvelle-Orléans il y a trois mois, et dont on a des nouvelles récentes.

Nous n'accusons pas Mr Colin et ses pensionnaires d'être les auteurs de la plaisanterie ; mais s'ils ont réellement trouvé la bouteille, nous les avertissons que son contenu était un canard. Nous aurions pu en faire une nouvelle à sensation en plusieurs chapitres ; nous avons préféré vider de suite le fond..... de la bouteille.

☞ Magnifique occasion aujourd'hui chez Danziger.

VUES PHOTOGRAPHIQUES.—Mr. Charles Cior vient de prendre de nouvelles vues dans la paroisse des Avoyelles. Nous citerons celles dont nous avons les épreuves sous les yeux : L'Habitation du Dr. Francézz au Carancro ; Le Camp sur l'Habitation ; Le Mariage sur l'Habitation. Ces photographes sont parfaitement exécutées et vont enrichir l'Album pittoresque auquel travaille depuis plusieurs semaines Mr. Cior.

LES BEAUX MEUBLES.—On nous a introduit, il y a quelques jours, dans un appartement parfaitement décoré et meublé. Salon de dame, peu ordinaire dans ce temps aussi difficultueux, nous avons naturellement dit que cet appartement était habité par une famille ayant de grandes ressources. Pas du tout, nous a-t-on répondu, ces meubles appartiennent à une personne dont les moyens sont limités, mais qui les a achetés chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Bemparis et Perdido, à des prix d'une modicité incroyable. Si vous voulez avoir des meubles nouveaux, allez là.

☞ N'oubliez pas d'aller chez Danziger.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Machine à Glace perfectionnée de Mr. Auguste Jas.

Il est sain autant qu'agréable de s'occuper de glace en cette saison de canicule. Il semble qu'un parfait appareil réfrigérateur, de mailles glacières, etc., on a moins chaud et on transpire un peu moins. Tout cela n'est qu'un pur effet de l'imagination ; bien entendu.

Il y en a pour qui le contraste est pénible, parce qu'ils disent que songer au froid en été leur rend la chaleur encore plus insupportable ; mais, pour ceux-là aussi nous n'avons pas le caractère aussi mal fait.

Depuis quelque temps nous entendons parler de la nouvelle machine à glace perfectionnée, inventée par Mr. Auguste Jas, un chimiste distingué de notre ville.

Sachant que messieurs Jefferson Davis, Albert C. Janin et E. Fixary avaient formé une association pour exploiter cette machine et que Mr Auguste Jas avait reçu de Washington ses lettres de patente, nous avons voulu avoir des renseignements précis et nous nous sommes adressé pour cela à l'un des associés, Mr Fixary qui a bien voulu nous éclairer complétement.

Après examen des patentes et des plans nous sommes convaincu que l'invention de Mr Jas occasionnera toute une révolution et contribuera pour beaucoup à réduire le prix de la glace. Ce prix de glace que les plus pauvres pourront s'en passer de fantaisie, à la ville comme à la campagne.

Ce qu'il y a pour nous d'admirable dans l'appareil Jas, c'est sa simplicité et la rapidité avec laquelle il produit la congélation.

C'est appareil est celui qui se rapproche le plus de la perfection, à notre point de vue, parce qu'il peut être employé par des compagnies pour fournir abondamment de la glace à toute la population d'une grande ville, comme il peut servir à un simple particulier seulement pour la consommation de sa famille.

Cette invention a une grande importance pour les campagnes surtout, car avec l'ingénieux et nouveau procédé de Mr Jas chaque planteur sucrier et cotonnier pourra fabriquer sa glace pour son habitation, comme il passe au moulin ses cannes ou son coton.

Nous comptions donner la description complète de la machine, mais Mr Fixary nous ayant montré une lettre de l'honorable Jefferson Davis et de Mr Janin, deux autres des associés, qui expriment tous les deux le désir de l'envoyer en lecture à la Nouvelle-Orléans avant de faire une expérience publique, nous remettons à plus tard des détails extrêmement intéressants.

Les officiers du Revenu contre les fabriques de cigares.

Nous avons mentionné, il y a quelque temps, le fait que les fabricants de cigares de la Nouvelle-Orléans s'étaient réunis pour former une association de protection mutuelle afin de défendre contre certaine mesure du département du Revenu Interne, qui oblige les fabricants à n'employer que vingt-cinq livres de tabac pour mille cigares.

Cette mesure aussi ridicule qu'arbitraire étant contraire aux intérêts des fabricants de cigares, quelques-uns de ceux-ci ont cru pouvoir passer outre.

Hier matin, cependant, l'inspecteur Flotow, agent à la Nouvelle-Orléans du commissaire du Revenu Interne, a fait fermer huit des plus grandes fabriques dont les marchandises ont été mises sous séquestre.

Les membres de l'association des fabricants de cigares comptent résister par tous les moyens légaux à la taxe spéciale.

Arrivée de l'Orateur Estilette.

L'orateur Estilette est arrivé avant-hier après-midi, retour du Connecticut, et il a pris part hier à la séance du Bureau de Conversion.

Mr. Estilette est le bienvenu à la Nouvelle-Orléans.

L'Ordonnance 3126.

Le chef de police a lancé fort à propos un ordre réquérant les agents de la force publique de mettre en vigueur l'ordonnance 3126 de la ville relativement aux ordures qui sont déposées dans le ruisseau ou jetées dans la rue en face des maisons. L'ordonnance veut que les ordures soient placées dans un panier ou dans une caisse quelconque en dehors de la banquette, pas avant trois heures et pas plus tard que huit heures du matin.

Nous donnons avis à nos lecteurs de la mesure qui a été prise par le chef de police, parce qu'ils pourraient être tenus responsables de la négligence de leurs domestiques.

Une accusation contre le surintendant Loan.

Un affidavit a été fait par M. John A. Burke devant la Cour municipale du Troisième District, juge Long, accusant le colonel Loan, chef de la police métropolitaine, d'arrestation illégale et arbitraire. L'affaire paraîtra mercredi prochain et nous espérons que le surintendant Loan s'en tirera à la satisfaction du public.

Pêcheurs d'huîtres capturés.

Nous avons souvent parlé des troubles qui ont eu lieu à Barataria entre des pêcheurs d'huîtres de différentes nationalités.

Hier le constable John W. Minnich de la paroisse Jefferson, est arrivé à Carrollton avec treize pêcheurs autrichiens, condamnés à quinze jours de prison.

Un charivari qui coûte cher.

Quelques jeunes gens ciaifs ayant, la plus que de raison, avant-hier soir, entre l'idée sanguine d'aller donner un charivari à un nouveau couple demeurant au coin des rues Broad et Poydras. S'étant munis de sifflets et de vieilles casseroles, ils sont partis en tintbuant, et s'arrêtant devant la maison qu'ils comptaient prendre d'assaut, ont révellié les époux, qui sommeillaient tranquillement, par la plus épouvantable canonnade.

Le mari, paraît-il, a mal pris la chose, car après avoir intimé aux perturbateurs de son repos l'ordre péremptoire de se disperser et de la laisser en paix, il a ouvert le feu sur les *charivarisiers*, qui ont riposté par une décharge générale.

Mais, ceux-ci étant ivres, comme nous l'avons dit, se sont blessés entr'eux, et se prenant mutuellement pour des ennemis ont fui séparément dans toutes les directions, à l'exception de trois ou quatre qui sont restés sur le carreau, pas morts il même ivres-morts, mais seulement blessés plus ou moins légèrement.

L'affaire n'a pas eu d'autre suite et les nouveaux époux n'ont été venu troubler intempestivement ou pu reprendre sans plus d'interruption leurs rêves de bonheur conjugal.

Club Dramatique des Variétés.

La représentation donnée avant-hier en matinée à l'Académie de Musique au bénéfice de la "Louisiana Relief Association," a obtenu doublement du succès, remporté de la recette comme sous le point de vue artistique.

Les amateurs qui composent le club Dramatique des Variétés ont étudié consciencieusement, cela se voit, et avec de la persévérance ils arriveront probablement à pouvoir être comparés, sans désavantage pour eux, à de véritables artistes dans la profession est de vivre sur les planches.

La pièce choisie par eux était faite d'ailleurs pour attirer la foule. Titre sa OF ICE, une comédie en un acte.

Qui ne se laisserait tenter au million de d'être par la promesse d'un pareil spectacle.

Nous complimentons sincèrement le Club Dramatique des Variétés d'avoir participé à une bonne œuvre et de savoir à propos associer le plaisir à la charité et *vice versa*.

Incendie considérable.

Vers une heure quarante-cinq avant hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison à un étage sise au coin des rues Magasin et Toulouse, appartenant à M. S. C. Huneeker qui y tenait une épicerie et qui l'habitait également.

La bâtisse a été consumée ainsi que tout son contenu, à peu de chose près. Les pertes sont réparties entre les compagnies d'assurance Germania et Teutonia.

Les flammes ont gagné rapidement une propriété de la ville servant d'école publique, qui a eu le même sort.

L'élément destructeur ne s'est pas arrêté là, malgré les efforts courageux des pompiers, et a eu plusieurs autres proies. La maison à un étage, appartenant à Philippe Delachaise et occupée par Jacob Kahn ; la maison double rue Toledano, appartenant à John Polskamp et occupée par Mme Killein ; la maison appartenant à Mme Mary Schmalz et occupée par Mme Mary Freitag sont de ce nombre.

La dernière seule est assurée dans la compagnie Teutonia.

On estime les pertes totales à $10,000.

Petit Incendie.

Le feu a été découvert vers quatre heures et demie, hier matin, dans la maison basse en bois, sise rue Quartier No 117, appartenant à Mme Yve Murphy et louée par Mr. A. Dejean qui s'en servait comme d'un entrepôt de bouteilles.

La bâtisse a été partiellement endommagée et les pertes évaluées à $800 sont couvertes par une assurance de $2000 dans la compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Rien ne peut, dans cet immeuble appartenant à une personne dont les moyens sont limités, qui les a achetés chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Bemparis et Perdido, à des prix d'une modicité incroyable. Si vous voulez avoir des meubles nouveaux, allez là.

Funding Board.

Le Bureau de conversion s'est réuni hier en séance régulière.

Présents : MM. Kellogg, Clinton, Antoine, Deslondes, Dubuclet et Estilette.

Absent : M. Pinchback et Baldwin.

Les bons suivants ont été convertis en bons de la nouvelle émission :

P. Crabites—	
5 six pour cent, coupons de levée	$50
A. Luria—	
43 six pour cent, bons de levée, avec coupons	43,400
19 huit pour cent, bons de levée, avec coupons	9,750
Edwin Harris—	
60 huit pour cent, bons de levée, avec coupons	29,800
M. Steinberg—	
20 bons dette flottante	20,000
J. Mathers, Jr.—	
3 bons du Vickeburg Road, avec coupons	3,050
A. Brousseau—	
1 bon émis pour le secours du Trésorier d'Etat avec coupon	650

Le Bureau s'est ajourné à onze heures du matin.

TEMPERATURE.—5 août 1875

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	78	25
12 M.	91	33
3 P. M.	93	34
6 P. M.	82	28

LES ORAGES ET LES PLUIES.—On écrit de Thonon au *Mont-Blanc* que les montagnes ont été frappées avec une violence extrême par l'orage de mercredi dernier, dans la direction du Môle et du Roc-d'Enfer.

L'électricité s'est dégagée avec une telle rapidité que les éclairs se succédaient au nombre de quinze à vingt dans l'espace de 10 secondes.

Les dommages causés par la grêle sont estimés à 35,000 fr. pour la commune de Saint-Jean-d'Aulph, à 7,000 fr. pour celle d'Essert-Romand, à 45,000 fr. pour celle de Veigy-Foncenex, à 23,000 fr. pour celle de Bons.

Dans l'arrondissement de Bonneville, les vignobles de Marignier et Ayse ont particulièrement été frappés ; on évalue à un huitième la perte de la récolte. L'arrondissement d'Annecy a été le plus éprouvé.

Grâce à l'admirable système d'observations météorologiques qui couvre toute l'Angleterre, on a pu suivre la marche de la pluie d'un vienne du 14 juillet dans toute l'Angleterre. Elle a commencé à Plymouth, à trois heures du matin ; elle arrivait à Londres à midi, marchant ainsi de l'Ouest à l'Est, avec une vitesse d'un train omnibus, trente kilomètres à l'heure. Partout cette pluie a été d'une remarquable par sa longue durée et par l'abscence de coups de tonnerre.

Elle avait tout à fait le caractère des pluies d'automne, qui jamais ne produisent cependant une inondation d'une aussi formidable. A Londres même, on n'est aperçu de l'inégalité de répartition de cette pluie ; il est tombé trois fois plus d'eau à l'est qu'à l'ouest sur la rive nord de la Tamise.

C'est à Campdentown (Londres) que la pluie a eu la durée la plus grande. Il est tombé de la pendant cinquante-sept heures sans interruption, mais en quantité relativement faible. Les cinquante-sept heures de pluie n'ont produit que 60 millimètres. Dans d'autres districts, à Spitfield, à Tintern-Abbey, à Birmingham, on a recueilli en vingt-quatre heures jusqu'à 150 millimètres. C'est deux fois la quantité d'eau tombée dans cette dernière ville par le grand orage du 18 juin 1872. Il est vrai que ce dernier trouble atmosphérique n'avait duré que deux heures.

UN NOUVEAU VOLCAN.—Le *Friend of India* donne, d'après les rapports du *challenger*, quelques détails sur un volcan découvert dans l'île de Camiguin, dans le groupe de Mindanao, dans les mers de la Chine. Cette île était, il y a quelques années, fertile et prospère, avec une population de 25,000 habitants dont 11,000 appartenaient à la ville de Catarman et produisait du chanvre, du sucre, du tabac de première qualité. Dans les premiers mois de 1871, elle éprouva de violents tremblements de terre qui se ressentirent également les îles voisines et qui prétendirent jusqu'à Zébu.

Le 1er mai de la même année, elle donna naissance à la plus jeune de montagnes connues aujourd'hui. Celle-ci grandit lentement après quatre mois, elle n'a pas encore six cents pieds de haut, et son diamètre n'excède que d'une dizaine de mètres. Maintenant elle est aride et déserte. Elle offre dans son centre un cône irrégulier de 1,200 pieds couronnant une montagne de 5,800 pieds, et un autre pic de 4,700 pieds. Les flancs sont couverts de lave brune ; le cône central est formé presque entièrement de trachyte grisâtre. Par les fissures qui entourent le cratère, s'échappe habituellement une fumée bleuâtre.

—Pensées d'un épicier de Pont-Audemer :

Combien de maris n'ont d'autre éclat que celui de leur femme.

Un luxe bien ordonné coûte moins cher qu'une économie mal entendue.

Les petites dépenses de chaque jour sont à la bourse comme les secondes de l'heure qui font des siècles.

Pour être véritablement bon il ne suffit pas d'aimer les malheureux, il faut encore ne pas trop détester les heureux.

—Un joli mot d'enfant cité par M. Louis Ratisbonne, dans sa chronique du dimanche à l'*Opinion nationale*.

—On dit que Dieu est partout, comment cela se peut-il ? demandait le plus jeune, puisqu'on ne le voit nulle part.

—Je vais te l'expliquer, dit l'autre. Figure-toi un verre d'eau sucrée où le sucre est fondu.

—Scène de la vie privée et..... administrative.

Un haut personnage, très grand seigneur, préside au conseil où il est question de démission de l'entourage qui ne trouve pas de remplaçants.

Les choses n'avancent pas d'une semelle et le chef, depuis deux heures, arpente la salle sans mot dire, tandis que les autres discutent sans lui.

Soudain la porte s'ouvre et apparaît la maîtresse du logis. A l'aspect de sa femme, le président s'arrête, son œil brille : il a trouvé une victime et, avant qu'elle ait dit un mot, lui-même ouvre la bouche pour la première fois depuis la séance et s'écrie :

—Et vous aussi, vous m'embêter, allez-vous-en !

(Communiqué.)

Nouvelle-Orléans, 4 août 1875.

A une réunion générale des actionnaires du "N. O. National Banking Association", le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés :

Attendu que N. W. Casey, receveur du "N. O. National Banking Association" a publié un avis officiel dans lequel il fait, conformément à des instructions reçues du Contrôleur de la Circulation, appel aux actionnaires de la dite Association pour qu'ils aient à payer un montant égal à la valeur au pair des actions possédées par chacun d'eux, et

Attendu que les actionnaires de la dite "Banking Association" sont dans une ignorance totale sur sa situation pécuniaire, dont, cependant, la connaissance semble nécessaire afin de déterminer la mesure dont ils sont responsables d'après la loi sur les Banques nationales ; en conséquence :

Il est résolu qu'un comité de cinq sera nommé par le Président de cette réunion, lequel comité sera chargé d'aller trouver Mr N. W. Casey et d'obtenir de lui, autant que cela sera possible, la situation exacte du N. O. National Association, en ce qui concerne son passif et la nature de ce passif, et aussi en ce qui regarde son actif pour faire face au dit passif, et tous les autres informations ayant de l'intérêt pour les actionnaires de la dite Association. Le comité devra faire son rapport à une réunion des actionnaires qui aura lieu pour cet objet dans cette maison le 12 courant, à 7 heures du soir, et y joindre les recommandations qu'il croira convenables sur la décision à prendre par les actionnaires relativement à la demande de que leur a adressée le receveur.

août 5, 7, et 8.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—21—

La première condition de la Santé. — La santé et la vigueur des divers organes du corps dépendent de cette simple condition que les fonctions qui appartiennent à chacun soient régulièrement et activement exécutées. Si la vitalité est paresseuse ou défectueuse, cette condition est mal remplie et le mal est, par conséquent, bien vite inaugurè. Prévenez le en usant, en temps utile, des " Hostetter's Stomach Bitters ", qui stimulent l'énergie vitale dans le système modifié et qui rendent sa vigueur affaiblie une force réparatrice. En même temps que les Bitters fortifient le système, ils corrigent ses irrégularités fonctionnelles et ces faiblesses locales qui minent la puissance vitale. La dyspepsie, les affections de la vessie, la goutte, le rhumatisme, la fièvre, les attaques de bile, la constipation, et les maladies nerveuses sont toujours victorieusement combattus par cette tonique altérant d'une excellence sans égale.

Décédé hier à 6 heures du soir, à l'âge de trente ans, JEAN LALANNE, de MAGNY, natif d'Arbne, département des Basses-Pyrénées. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi, à quatre heures de l'après-midi, de la maison de résidence, 1 rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine.

De la part de sa veuve et de son beau-frère, JOAN LAMARQUE.

Décédée, hier après-midi, à l'âge de quatre ans, MARIE-LOUISE LANDRY, née d'Auguste Landry et d'Emmantine Barry, son épouse. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi, à cinq heures de l'après-midi, de la maison mortuaire, rue Bagatelle, entre St. Jean Baptiste et Girod.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No 39 de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 3 août 1875. Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de W. e